

Hôtellerie, Restauration, Tourisme
des métiers d'AVENIR !



École - Entreprises Efficaces ensemble

Vous nous connaissez



Notre action :

- Donner la formation initiale et continue à plus de 600 élèves et adultes dans les domaines de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme.

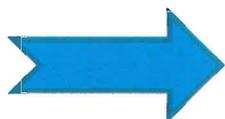
Notre objectif :

- Dispenser une formation de qualité, adaptée aux réalités économiques, en relation avec les entreprises, entre autres par le biais des périodes de formation en entreprises.
- Etablir des relations étroites avec les entreprises de tout le secteur. Concrétiser des partenariats technologiques.

Moyens nécessaires :

- Equipements modernes adaptés à nos besoins et à un enseignement performant.

Notre réussite dépend du soutien que vous voudrez bien nous apporter, en nous versant :



VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

(voir au verso)

En donnant une suite favorable à cette demande, vous apporterez une aide précieuse à notre tâche, qui est aujourd'hui essentielle :

FORMER LES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

Les élèves et tout le personnel éducatif vous remercient à l'avance de votre contribution.

Le Chef de Travaux
Christophe QUANTIN

L'agent comptable
Fabien THOREL

Le Proviseur
Didier LEDER

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



Ensemble continuons à donner du sens à notre mission

Nos habilitations à percevoir la taxe d'apprentissage :

Quota réservé à l'apprentissage	Hors quota (barème) Catégorie A Niveaux de formation IV et V	Hors quota (barème) Catégorie B Niveaux de formation II et III	Hors quota (barème) Catégorie C Niveaux de formation I
Non habilité	Habilitation de plein droit	Habilitation de plein droit	Habilitation par cumul

Quand verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage doit être effectué par les entreprises, à un organisme collecteur, en précisant le(s) bénéficiaire(s), avant le 1^{er} mars 2013. Le reversement de la taxe d'apprentissage par les organismes collecteurs au LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DU VAL DE LOIRE sera effectué au plus tard le 30 juin 2013.

Il suffit de demander à votre comptable ou votre organisme collecteur d'affecter la
**TOTALITE OU UNE PARTIE DE VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE.**

Au
**LYCEE DES METIERS
DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DU VAL DE LOIRE**
174 rue Albert 1^{er}
BP 3323
41033 BLOIS

**Le responsable taxe d'apprentissage dans l'établissement est
Monsieur David MAZOYER :**

david.mazoyer@ac-orleans-tours.fr Tel : 02 54 51 51 21 Fax : 02 54 51 51 28

